



Bâle, 20 février 2023

Communiqué de presse de la Protection Suisse des Animaux PSA

## **Chats hybrides: la Protection Suisse des Animaux PSA en déconseille la détention et demande des obligations plus strictes**

**Le commerce de chats hybrides – croisements entre chats domestiques et sauvages – est en plein essor, principalement en raison de leur aspect exotique. Mais leur détention dépasse souvent très rapidement leurs propriétaires. En extérieur, il y a souvent de sérieux conflits avec d'autres chats. Dans un logement, leur énorme besoin d'occupation et de mouvement ne permet pas de les détenir conformément aux exigences de la protection des animaux. La Protection Suisse des Animaux PSA déconseille la détention de chats hybrides et demande des obligations plus strictes en matière d'élevage et de détention.**

Les chats hybrides connaissent une grande popularité en Suisse ces dernières années. Les chats hybrides sont des races issues de l'accouplement forcé et intentionnel de chats domestiques avec diverses espèces de chats sauvages. La femelle, qui est généralement un chat domestique, souffre souvent de stress, de douleurs et de blessures, car le chat sauvage peut avoir un comportement très différent de celui de la femelle et aussi être nettement plus grand. Il peut aussi se produire des complications importantes pendant la grossesse et la naissance.

### **Les chats du Bengale sont les plus répandus**

La race hybride la plus répandue en Suisse est le chat du Bengale, issu du croisement du chat domestique avec une espèce de chat sauvage asiatique. Rien qu'au cours des quatre dernières années, leur population a doublé en Suisse. Près de 12 500 chats du Bengale enregistrés vivent actuellement en Suisse. La forte demande se reflète également dans les chiffres des importations qui ont plus que quadruplé au cours de cette période. En 2022, près de 400 animaux ont été importés. Le chat du Bengale est aujourd'hui l'une des races les plus fréquemment détenues en Suisse.

### **La PSA désapprouve la détention de chats hybrides**

Sous l'angle de la protection des animaux, les chats hybrides sont souvent achetés à la légère en raison de leur aspect exotique. Les personnes qui les détiennent ne s'informent pas au préalable de leurs besoins spécifiques et sous-estiment nettement à quel point leur détention est chronophage et exigeante. Il est pratiquement impossible d'offrir aux chats hybrides une vie qui respecte leurs besoins dans un logement. S'ils sont autorisés à sortir en liberté, cela se traduit souvent par de sérieux conflits avec leurs congénères; leur grande habileté à chasser peut aussi constituer une menace pour la faune indigène. Pour toutes ces raisons et parce que les propriétaires soutiennent l'élevage de ces animaux, souvent contraire à la protection des animaux, la Protection Suisse des Animaux PSA désapprouve la détention de chats hybrides. La PSA estime qu'il faut renforcer les obligations en matière d'élevage et de détention de chats hybrides. Il faut mettre au point des procédés pratiques permettant de déterminer rapidement et



de manière fiable la composante sauvage dans un animal. Afin de mettre en œuvre ces exigences, la Protection Suisse des Animaux PSA souhaite obtenir les modifications nécessaires de la loi.

### **La situation juridique en Suisse**

Accoupler un chat domestique avec un chat sauvage est interdit en Suisse. Les descendants d'accouplements dans lesquels un parent ou un grand-parent est un chat sauvage, ainsi que les animaux dont la composante sauvage représente au moins 50%, sont considérés comme des animaux sauvages en vertu de la loi sur la protection des animaux. Leur détention est soumise à autorisation et les dispositions relatives à la détention sont les mêmes que pour les animaux entièrement sauvages. Dans le cas des élevages étrangers, dont sont issus de nombreux chats du Bengale vivant aujourd'hui en Suisse, les conditions de détention et les méthodes d'élevage sont souvent désastreuses. L'acheteur ne reçoit aucune information fiable sur la composante sauvage présente dans son animal.

### **Les chats du Bengale dans les refuges**

Une enquête auprès des sections de la Protection Suisse des Animaux PSA a confirmé à quel point le boom des chats hybrides est problématique. Au premier chef, les refuges pour animaux des zones urbaines ou frontalières ont constaté une augmentation du nombre de chats hybrides recueillis, majoritairement de chats du Bengale. Les raisons de la remise au refuge les plus fréquemment citées sont la malpropreté, l'incompatibilité, la dominance et l'agressivité envers les congénères, des propriétaires dépassés par l'animal et un comportement généralement trop sauvage. La plupart des sections a indiqué que les motifs de remise différaient sensiblement de celles mentionnées pour d'autres chats. S'occuper des chats hybrides prend nettement plus de temps pour les refuges que pour les autres chats. Ils ont besoin de beaucoup plus d'activité, de sorties et d'attention.

### **Pour plus de précisions**

Simon Hubacher  
Protection Suisse des Animaux PSA  
Responsable du service de presse  
Mobile +41 76 531 52 80  
[media@tierschutz.com](mailto:media@tierschutz.com)

### **Communiqués de presse PSA en ligne**

[www.protection-animaux.com/media/news.html](http://www.protection-animaux.com/media/news.html)

### **Matériel visuel**

[www.flickr.com/photos/sts-psa/](http://www.flickr.com/photos/sts-psa/)

### **Expéditeur**

Protection Suisse des Animaux PSA  
Dornacherstrasse 101, case postale,  
4018 Bâle  
Téléphone 061 365 99 99



[www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com)  
[psa@protection-animaux.com](mailto:psa@protection-animaux.com)